



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20260320-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

Département de la Loire

secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr

www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry Martinaud, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 0

Etaient présents :

Thierry Martinaud, Mathieu Jurdyc, Peggy Bochet, Wilfried Doudaine, Laëtitia Hermet, Noël Fraisse, Florence Mallien, Guy Just, Aurélien Hoareau, Léa Fanget, Manon Fanget, Lison Bonnard, Fabien Plasson, Cécile Brunon, Alexandre Vagnon.

Date de convocation : 15 mars 2026

Secrétaire de séance : Manon Fanget

**Objet : Election du maire** liste des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2-7,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel à candidature, les listes des candidats sont les suivantes :

- liste de M. Mathieu Jurdyc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenue :

Liste de M. Mathieu Jurdyc : 12 Voix

La liste de M. Mathieu Jurdyc, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire :

- M. Mathieu Jurdyc 1<sup>er</sup> adjoint au maire

- Mme Peggy Bochet 2<sup>ème</sup> adjointe au maire

- M. Wilfried Doudaine 3<sup>ème</sup> adjoint au maire
  - Mme Laëtitia Hermet 4<sup>ème</sup> adjointe au maire
- Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

Le Maire  
Thierry Martinaud



Secrétaire de séance  
Manon Fanget